

A
Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité du syndicat intercommunal SIDOR

Publié dans la commune de
Hesperange en date du 05.05.2025
conformément à l'article 14,
alinéa 2 de la loi du 23 février 2001
concernant les syndicats de
communes.

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, le Bureau du syndicat vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité du SIDOR le :

lundi, 19 mai 2025 à 08:30 heures
dans la grande salle de conférence au rez-de-chaussée
du bâtiment administratif du SIDOR à Leudelange
100, rue de Bettembourg
L-3346 LEUDELANGE

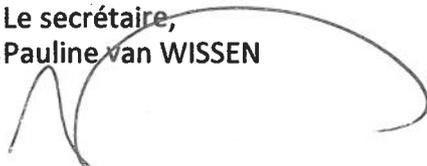
Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Bilan 2024 présenté par Monsieur Emmanuel Grégoris de la Fiduciaire des PME ;
3. Affectation du bénéfice - approbation ;
4. Sortie d'immobilisation au 31 décembre 2024 – matériel informatique – approbation ;
5. Sortie d'immobilisation au 31 décembre 2024 – mobilier - approbation ;
6. Titres de recettes au 31 décembre 2024 - approbation ;
7. Clients – créances irrécouvrables (décharge) et clients douteux au 31 décembre 2024 – approbation ;
8. Rapport de gestion 2024 – présentation ;
9. Rapport d'exploitation de l'usine – présentation ;
10. Divers.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau du SIDOR,

Le secrétaire,
Pauline van WISSEN



Le Président,
Patrick GOLOSCHMIDT.

